



CONSEIL MUNICIPAL 30 novembre 2015

Délibération

L'an deux mille quinze le 30 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Luc Alibert, Maire.

Présents : MM. MMES, ALBOUI Alain, ALIBERT Jean-Luc, CAVAILLES Alexa, CERESOLI Alain, CIORNEI Ion, DELORME Michelle, DELPAS Corinne, DIDIER Robert, GAU Laure, HANNELAIS Virginie, JAMME DE LAGOUTINE Stéphane, MOREAU Janick, PRADELLES Florent, RIVES Jean-Marc, SALVAT-PAGES Eliane, VETTORETTO Serge.

Pouvoir : Mme GAYRAUD Cristelle donne pouvoir à Mr MOREAU Janick, Mr ALBOUY Francis donne pouvoir à Mr CERESOLI Alain, Mr SOULIE Jean Christophe donne pouvoir à Mme DELORME Michelle.

Date de convocation : 24 novembre 2015.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr Alain ALBOUI est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération 2015 - 84 - Institution de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Soual

Vu le taux en vigueur de la taxe d'aménagement sur la commune qui s'établit à 4% jusqu'au 31 décembre 2015,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Vu qu'il appartient au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération avant le 30 novembre 2015, pour une application effective au 1er janvier 2016,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4%.

Le 01 12 2015
Mr Jean Luc Alibert,
Maire de Soual

